

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la préparation :	TESKAD SPRAY
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Produit biocide : Insecticide prêt à l'emploi contre les punaises de lit à usage professionnel et amateur. Pulvérisateur plastique de 500 ml
Conditionnement :	
Identification de la société/entreprise:	DT Groupe 145 avenue de Flandre 75019 Paris - France Tel 01 40 38 38 38 Fax 01 40 37 88 17 dt.groupe@hotmail.fr
Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	INRS / ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange : Suivant le règlement CLP 1272/2008/CE



GHS09 : Environnement

Aquatic acute 1 : H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatic chronique 1 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification de la substance ou du mélange : Suivant les directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :

Éléments d'étiquetage :

Le mélange est un produit à usage biocide (voir section 15)

Étiquetage du mélange suivant le règlement CLP 1272/2008/CE :



GHS09 : Environnement

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : /

Mentions de danger :

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P261 : Éviter de respirer les vapeurs, aérosols

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale.

Autres dangers : /

Effets néfastes sur la santé :

Paresthésie des yeux et de la peau possible par la présence d'un pyréthrianoïde de synthèse. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures (12 à 24 heures).

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation :

Insecticide prêt à l'emploi, en phase aqueuse (micro-émulsion) contenant un pyréthrianoïde de synthèse, alcool et tensio-actifs.

Substances dangereuses représentatives dans le mélange :

Libellé des phrases R et H figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

Identification	Nom substance	Classification selon les directives 67/548/CEE et 1272/2008/CE			Concentration
N°CAS = 64-17-5 N° CE = 200-578-6 N°INDEX = 603-002-00-5 N°enreg. REACH : 01-2119457610-43-XXXX	Ethanol*	1272/2008/CE	GHS02 GHS07 Dgr	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319	1 < C < 3%
N°CAS = 39515-40-7 N° CE = 254-484-5 N°INDEX = /	Cyphénothrine	1272/2008/CE	GHS07 GHS09 Warning	Acute Tox. 4 H302 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic chronic 1 ; H410	C = 0,05 %

*Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle

Autres informations /

4 – PREMIERS SECOURS

Inhalation :

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable en retirant les vêtements souillés, jusqu'à la disparition des "picotements" sur la peau. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche, puis boire de l'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

Instruction pour le médecin :

Traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaïne hydrochloride) : guérison spontanée.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Gaz carbonique, mousse, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :

Eau en jet direct.

Dangers particuliers :

Dégagement de gaz toxiques (COx, NOx). Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareil respiratoire autonome, équipements de protection de la peau, des yeux et des muqueuses.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Voir paragraphe (8). Peut rendre les sols glissants. Eloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas. En milieu confiné, ventiler le local ou opérer en extérieur.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

Méthodes de nettoyage :

Recueillir le liquide avec un produit absorbant (vermiculite, sable, terre de diatomée, ...). Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau. Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum après pulvérisation. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions :

- Incendie : Ininflammable. Concerne les incendies environnants.
- Risque chimique : Utilisation des EPI durant les manipulations. Douche de sécurité, lave œil à proximité ainsi que téléphone. Absorbant minéral.
- Autres risques : /

Stockage :

Stocker en local aéré, à l'abri de la lumière, du gel en emballage d'origine, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C. Utiliser un bac de rétention ou une palette à rétention. En cas de reconditionnement des flacons après ouverture, utiliser des emballages en plastique en PE HD, ou PP.

Utilisations particulières : /

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

- **Ethanol** (CAS n° 64-17-5):
VME (France) = 1900 mg/m³
DNEL :
Inhalation (short term, local) : 19. mg/m³ (1000ppm)
Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m³ (500ppm)
Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day

Protections collectives :

Douche et lave œil au poste de travail. Ventilation suffisante après l'application du produit..

Equipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Non nécessaire en milieu bien ventilé, en milieu confiné, port d'un masque respiratoire approprié de type AP2.
- Protection des mains : Gants adaptés (Nitrile, néoprène) selon la norme EN374.
- Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux. Lunettes avec protections latérales selon la norme EN166
- Protection de la peau : Vêtement adapté.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations générales :

Liquide translucide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH : 6,5 – 7,5 (produit pur et à 20 °C)
Point/intervalle d'ébullition : Non déterminé
Point de fusion : Non applicable
Point d'éclair : > à 92 °C
Température d'auto-inflammation : Pas de donnée.
Température de décomposition : Pas de donnée.
Inflammabilité : Combustible
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non applicable.
Pression de vapeur : Non déterminé
Densité à 20°C : 1,09
Solubilité dans les solvants organiques : Partiellement miscible
Hydro solubilité : Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau : Pas de donnée
Viscosité à 20°C : Non déterminé
Densité de vapeur/air : Non déterminé

Autres informations : /

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C., gel, lumière.

Matières à éviter:

Ne pas mélanger avec d'autres produits, notamment des produits basiques, acides, solvants organiques,

Produits de décomposition dangereux :

Par décomposition thermique : libération de gaz toxiques Cox, Nox,

Méthodes de nettoyage :

Balayer et stocker les déchets en emballages PE HD, PP, hermétiquement fermés et identifiés.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales :

Toxicité aiguë :

Inhalation :

Contact avec la peau : Irritation cutanée lapin non irritant (paresthésie possible)

Contact avec les yeux : Légèrement irritant (paresthésie possible)

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs, nausées, vomissements

DL50/rat orale (mâle)	ATE mix	> 63000 g/kg (calculé)
DL50/rat cutanée	ATE mix	> 400000 g/kg (calculé)
CL50 (inh rat 4H)	Cyphénothrine pure	> 1.85 mg/l

Sensibilisation :

Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles par la présence d'un pyréthrianoïde de synthèse.

Effets à long terme : /

Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) : Aucunes des substances utilisées dans la formulation ne sont classées CMR.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Matière active	Cyphénothrine
CL50/poisson / 96 h	0,00034 mg/L (truite arc en ciel)
CE50/daphnie / 48 h	0.00043 mg/L
CI50/ algue / 72 h	>0.014 mg a.i./l

Mobilité:

Le produit est miscible dans l'eau, donc mobile.

Persistence et dégradabilité :

Pas de données.

Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données.

Autres effets nocifs :

Par la présence de cyphénothrine, le produit est très toxique pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, aquariums, bassement d'ornements,

Toxique pour les abeilles. Nocif pour les animaux à sang froid (lézards, serpents, ...).

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des DDS (Déchets Diffus spécifiques). Se conformer aux réglementations nationales et locales.

Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés, les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air :

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
N° ONU	3082	3082	3082
CLASSE	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Libellé de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement liquide, n.s.a (cyphénothrines)		Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Cyphenothrin)
Étiquettes	9	9	9 (Miscellaneous)
Code danger	90	--	----
Code de classification et catégorie de transport	M6, 3	----	----
Quantités limitées et dispositions spéciales	5L, 30 kg brut 274, 335, 601	5L /30kg brut	Y914, 30 kg G
Code tunnel	(E)	----	----
Polluant marin	----	Oui	----
FS	----	F-A, S-F	----

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006 modifié en son annexe II par le règlement 453/2010/CE (annexe II)

Etiquetage Biocide :

Nom	CE	CAS	%	TP
Cyphénothrine	254-484-5	39515-40-7	0,05 % m/m	18

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : /

Classement rubrique ICPE (France) = 1172

Évaluation de la sécurité chimique : /

16 – AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Etiquetage de la préparation suivant la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations :

**Libellés des phrases de R, H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur :
CE 1272/2008 :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H302 Nocif en cas d'ingestion
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme

Historique

Date de première édition : 26/03/2015
Date de révision : 11/02/2016
Version : 02